



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

La concertation des acteurs Dans les projets alimentaires territoriaux

6 septembre 2018 – Gardanne

Cécile CHERY – ADEME
Maxence COULON - ARPE

Membres associés



Membres fondateurs



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Remue mènines : des règles pour le débat

1. Le **respect de la parole** : la parole est distribuée par les animateurs
2. La **co-responsabilité** : cette journée vous appartient, exprimez vos besoins
3. Le **respect d'autrui** : Allô ?



Qu'est-ce que la concertation ?

-



Pourquoi concerte-t-on dans un PAT ?

-



Quelques définitions

Démocratie Participative (participation citoyenne)

- du grec « **dêmos** », peuple, et « **kratos** », pouvoir, autorité
- et du latin « **participatio** », participer (action de participer à quelque chose)

Ensemble des dispositifs et des procédures qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision



Quelques définitions

Concertation

- du latin « **concertatio** », dispute, querelle, joute philosophique ou littéraire, débat

Dans son sens ancien, l'accord de personnes poursuivant le même but - projeter de concert

Fait de prendre mutuellement l'avis des uns et des autres en vue d'un projet commun



Quelques définitions

Gouvernance

- dérivé de gouverner, issu du latin « **gubernare** » et emprunté au grec « **kubernân** » (piloter un navire ou un char et utilisé pour la première fois comme métaphore par Platon pour désigner le fait de gouverner les hommes) puis employé en ancien français (XIIIe) « **gobernance** » (art ou manière de gouverner), comme synonyme de gouvernement

La bonne gouvernance vise à rendre l'action publique plus efficace et proche du bien public et de l'intérêt général, et donc plus légitime



Pour quoi est-il nécessaire d'ajouter "participative" à "démocratie" ?



Des carences de la démocratie actuelle

- Crise de la représentation depuis les années 80 (montée de l'abstention aux élections locales)
- Perte de confiance: exigence de transparence et de responsabilité des gouvernants

-> Une nécessité de faire évoluer le modèle de démocratie et une législation qui pousse à la concertation



Petite histoire de la concertation...

1983, Loi Bouchardeau loi n°83-630 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement

1992, le Sommet de la Terre (RIO)

“ La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés. Chaque individu **doit avoir dûment accès aux informations** relatives à l'environnement que détiennent les autres autorités publiques (...) et la possibilité de **participer au processus de prise de décision**“.

1998, Convention d'Aarhus portant sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

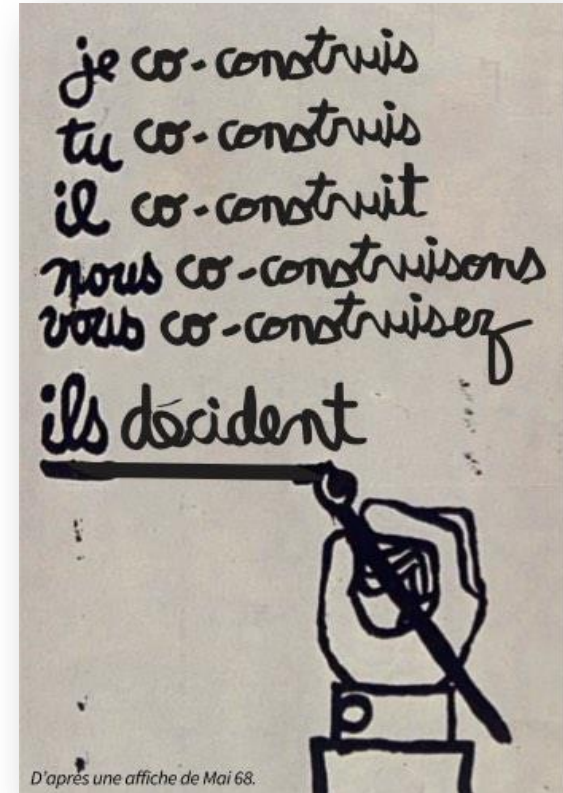
2016, Ordonnance n°2016-488 du 21 avril 2016 définit le cadre des consultations locales sur les projets susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement.



Définition de la CNDP...

Concertation

- dispositif participatif
- l'ensemble des avis des parties prenantes
- avant que la décision ne soit prise
- L'autorité engage un dialogue
- L'autorité libre de sa décision, mais s'engage à la justifier et à l'expliquer au regard du résultat de la concertation
- Formes et méthodes d'animation variables



Différents niveaux de participation

ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION



D'après Shelly Arnstein, 1969

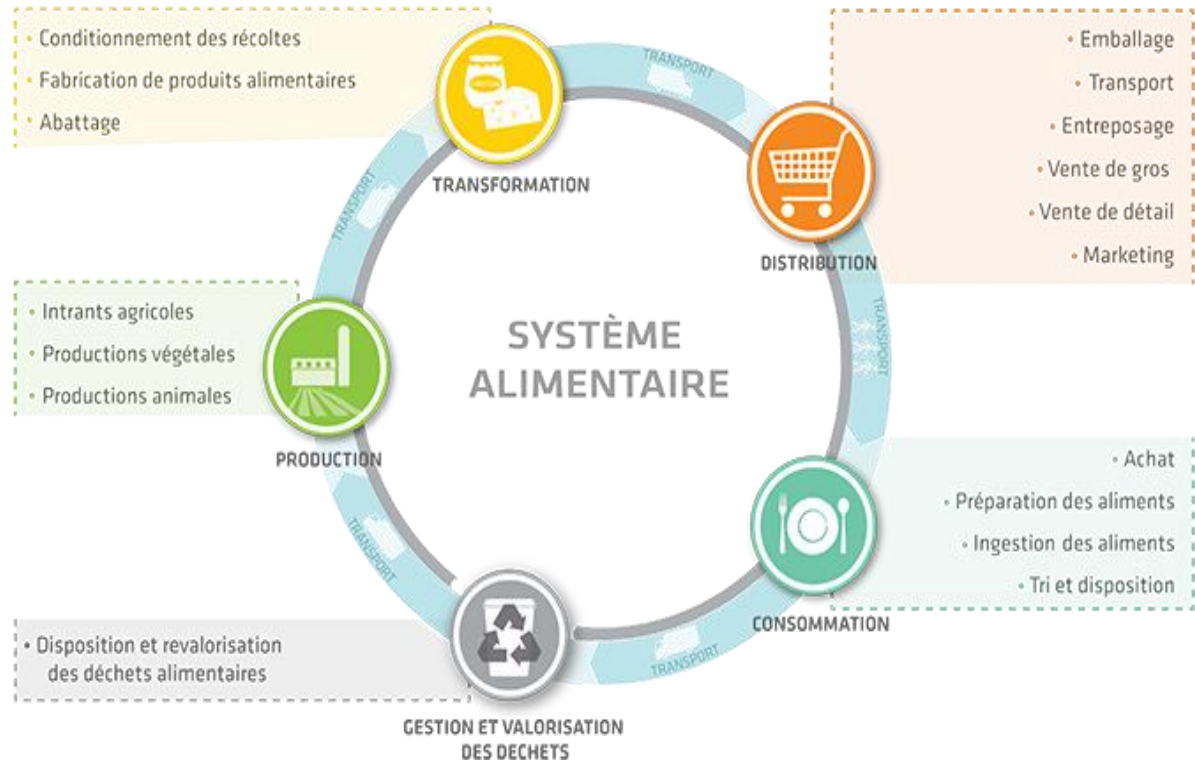
Les rôles dans la concertation



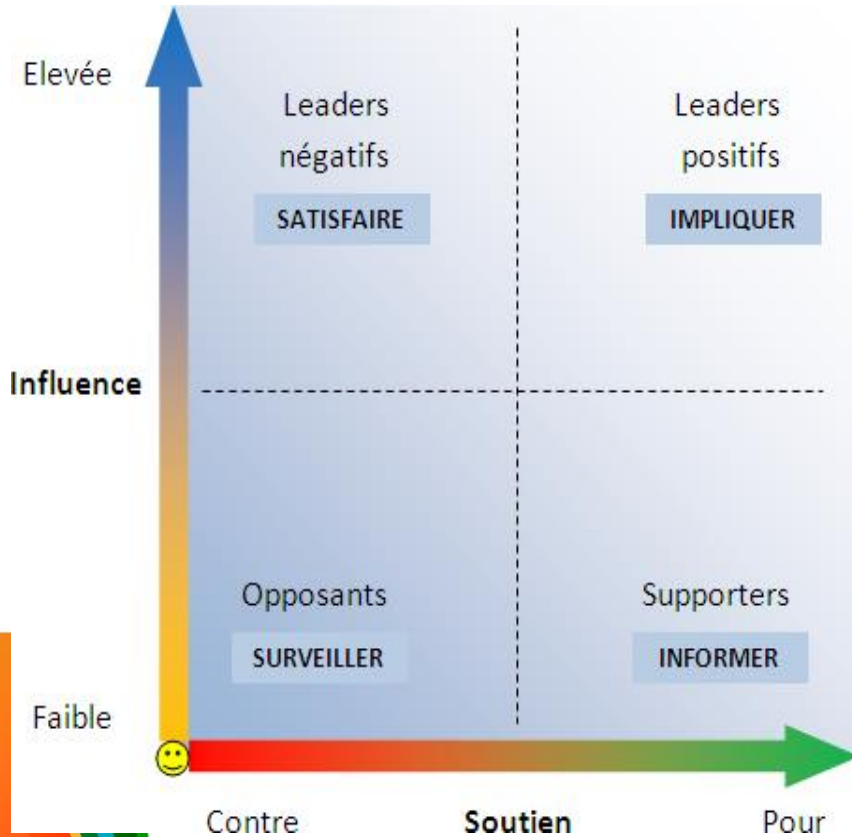
Les parties prenantes

Partie prenante

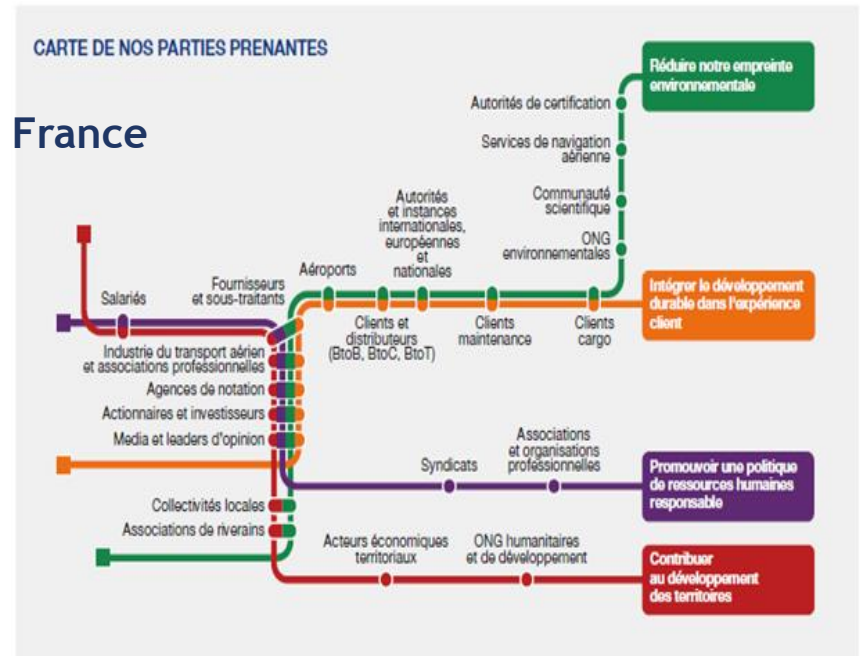
Ensemble des personnes qui sont impactées par un projet et/ou qui peuvent impacter le projet



Exemple de cartographie de parties prenantes



Air France



Le rôle des élus dans la concertation

- Décider des objectifs stratégiques en matière de concertation externe (citoyenne) et interne (agents) sur l'ensemble de la démarche
- Participer au temps de concertation citoyenne : forum, diagnostic partagé, plan d'action...
- Trouver sa place au sein des instances de concertation citoyenne
- Acter les engagements politiques, en intégrant les résultats de la concertation citoyenne (la collectivité reste décisionnaire)



Le rôle des citoyens et acteurs

- Faire remonter des informations de terrain et émettre des avis sur les forces, faiblesses et enjeux du territoire
- Améliorer le projet de plan d'actions, en faisant émerger des propositions
- Réfléchir à ce que l'on peut gagner ou perdre dans la mise en oeuvre des actions
- Avoir conscience d'influencer sur la prise de décision sans en être les dépositaires



De la théorie à la pratique : Quels sont les freins rencontrés ?

•



Les freins internes aux démarches participatives

- Des élus réticents : le problème de la décision
- Le risque de l'instrumentalisation du processus participatif par le pouvoir politique local
- Le déficit de relations et de dialogues formalisées entre élus locaux et groupes participatifs (une culture de la participation balbutiante)
- Le recours à « l'urgence » par manque d'anticipation
- Le déficit de dispositifs pérennes de participation
- Réduction des logiques de projet à la gestion technique et financière



Les freins externes aux démarches participatives

- le défi de la mobilisation, le problème de la composition, de l'ouverture
- Des processus souvent élitistes, le découragement lié à la complexité
- Le risque d'instrumentalisation interne du processus participatif
- Le manque d'appropriation, pas assez d'autonomie
- le manque de temps pour l'apprentissage, reconnaissance mutuelle, la confiance
- l'absence de contenu méthodologique sur la participation



Les freins à la concertation déjà rencontrés dans les plans climat et Agendas 21

- › Une difficulté à impliquer un **grand nombre de citoyens** au regard de la taille de la collectivité
- › Des **méthodes de participation souvent limitées** et sous-dimensionnées au regard de l'impact attendu
- › Liées souvent à un **manque de moyens financiers et techniques** pour faire perdurer la mobilisation dans le temps
- › Une obligation de concertation réglementaire souvent non accompagnée d'une **véritable volonté politique**
- › Une difficulté à **se servir de la concertation**, à la faire fructifier

